

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCES-VERBAL

27ème séance

De la séance ordinaire du

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 27 mai 2021, 20h15

En la grande salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**

Sont présents : 48 Conseillères et Conseillers à l'appel

Excusés : BEN NSIR Karim
CORTHEZY Laurent
DAHLER Jérémie
FERAZZA Pier Antonio
KOLENKO Virginie
LIGUORI Olga
PISANI BEN NSIR Nadia

Huissier : CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY ouvre la 27^e séance de la législature et informe que le port du masque est obligatoire, pour respecter les consignes liées à l'épidémie provoquée par le coronavirus.

Elle salue M. le Syndic Daniel CROT, Mme la Municipale Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Blaise JAUNIN, Denis FAVRE, Luigi MANCINI, ainsi que M. J.-M. CORNU, huissier et Mme Sandra CACCIA, boursière. Ses salutations vont également au représentant de la presse et au public, à nouveau autorisé, en nombre restreint.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 12 mai 2021.

1. Appel

48 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée vote à main levée : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Personne n'en demande la lecture. Aucune correction demandée.

L'assemblée vote à main levée : le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY lit le texte suivant :

« Le Bureau s'est réuni le 21 avril et le 26 mai. Entre temps, le Vice-président et moi avons rencontré plusieurs fois le Syndic, voire la Municipalité, pour échanger au sujet de différents points.

Le 28 mars a eu lieu le 2^{ème} tour pour l'élection de la Municipalité. Il restait deux sièges à pourvoir. Ont été élus Monsieur Luigi Mancini avec 437 suffrages et Monsieur Denis Favre avec 362 suffrages. Monsieur Henri Pisani a obtenu 232 suffrages. Taux de participation : 30.95%.

Le 6 avril, j'ai procédé à l'élection tacite de la Syndique en la personne de Madame Claudia Perrin.

Je tiens à vous féliciter, Madame et Messieurs, pour votre élection et à vous remercier de votre engagement au sein de la Municipalité pour cette nouvelle législature.

La liste des 55 Conseillères et Conseillers qui formeront le nouveau Conseil paraîtra dans le prochain Romanel-Info.

J'aimerais vous lire l'article 31 de notre Règlement.

« Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la Municipalité ».

Je souhaiterais ne pas avoir besoin d'en arriver à une telle situation. C'est pourquoi, j'espère que chacune des interventions se feront d'une manière courtoise et respectueuse. Je compte sur vous !

Je vous rappelle également que, selon l'article 74, sauf les membres de la Commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande.

Il arrive parfois que des corrections du PV soient demandées. J'attire votre attention sur le fait que je contrôle ensuite avec l'enregistrement. Je vous prie donc d'être très précis dans vos demandes de corrections et dans vos prises de parole

Avant de terminer ces communications, je remercie la Municipalité pour avoir organisé deux moments d'échanges et d'informations, hors conseil : le 29 avril pour parler de la parcelle 259 et ce soir pour traiter de la planification financière. »

5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT

Ressources humaines

« Après examen des candidatures, le Municipalité a engagé M. Florian Bruneton au poste de collaborateur à 100 % au Service des travaux. Il a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2021. Nous lui

souhaitons beaucoup de plaisir dans son activité professionnelle au service de la communauté romanelloise.

Le Service des travaux a préparé une petite agape à M. Gérald Donnet jeudi 6 mai 2021 pour son départ à la retraite. Nous le remercions pour toutes ces années d'activités dans la commune et lui souhaitons le meilleur pour la suite, en espérant qu'il puisse s'adonner encore longtemps à des loisirs.

A la suite du départ de Mme Isabelle Dougoud au 31 mars 2021, la Municipalité a lancé une procédure de recrutement d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire municipal. Pendant cette phase de sélection, c'est Mme Elisabeth Jordan qui assumera la fonction de secrétaire municipale. »

Transports publics – pétition Mobilis

« Forte de la pétition signée par 614 personnes, la communauté tarifaire Mobilis doit se pencher sur la demande d'extension de la zone tarifaire 12 à Romanel-sur-Lausanne. La Municipalité attend maintenant la position de son Comité directeur. Celui-ci et son responsable opérationnel sont en discussion avec les TL et le Canton. Nous avons reçu un mail nous informant que nous serons reçus par Mobilis et la DGRM le 9 ou 10 juin prochain. Donc c'est un dossier qui avance et nous vous en donnerons des nouvelles à la séance du 24 juin 2021. »

Entreprises

« Pas loin d'une quarantaine d'entreprises ont déjà répondu au questionnaire du 15 avril 2021 concernant les cas de rigueur et les demandes d'indemnités versées envoyées à toutes les entreprises de Romanel-sur-Lausanne (env. 20 % de retour - 200 entreprises). Le 70 % d'entre elles n'ont pas déposé de demande, soit parce qu'elles n'ont pas été impactées par la crise sanitaire, soit parce qu'elles n'entraient pas dans les critères d'éligibilité (40 % perte du chiffre d'affaires etc.). 20 % d'entre elles ont heureusement pu recevoir quelques indemnités. La Municipalité étudie d'ici au 30 juin 2021 dans quelle mesure elle pourra venir en aide aux entreprises et artisans qui sont dans une situation difficile en raison de la pandémie. »

La Poste

« Mise devant la décision arbitraire de la Poste de ne plus faire qu'une seule levée quotidienne (le matin) des boîtes aux lettres publiques (jaunes) à partir du 31 mai 2021, la Municipalité a décidé de réagir vivement et de manifester son mécontentement et a demandé que celle du chemin du Village 24 vers l'administration communale puisse garder une levée en fin d'après-midi. »

M. le Municipal Denis FAVRE

Urbanisme, parcelle 259

« La Municipalité a souhaité mettre en valeur la parcelle 259 pour y favoriser la construction de logements d'utilité publique et destinés à des familles, en concédant un droit de superficie à un investisseur. Après avoir organisé un concours conformément à un cahier des charges, vous avez pu assister à la présentation du projet retenu le 29 avril dernier. L'élaboration d'une promesse de DDP implique de prendre en considération l'ensemble du contrat ainsi que sa portée à long terme et nécessite donc une étude approfondie. Souhaitant examiner au mieux les diverses clauses et pesées d'intérêts, la Municipalité préfère ne pas se précipiter et vous présentera un préavis à l'automne. Cependant, une discussion pourra être reprise au début de votre prochaine séance du 24 juin. »

Informatique, plainte pénale

« En mars dernier, nous avons dû faire face à un piratage de notre système informatique, où notre mandataire a dû intervenir d'urgence pour rétablir les données et modifier notre

sécurité. Nous avons porté plainte contre inconnu auprès du Ministère public pour compromission de notre système informatique. »

Police de constructions

« Afin de faciliter vos démarches, de nouveaux formulaires pour les constructions de minime importance, pour les constructions dispensées d'enquête publique, pour les propositions de matériaux et couleurs pour approbation, pour les demandes de permis de fouille et de dépôt, ainsi que pour les demandes d'abattage d'arbre protégé seront bientôt mis en ligne sur le site internet. »

M. le Municipal Blaise JAUNIN

Règlement de police et préavis n° 53/21

« L'amendement apporté par votre Conseil au cours de sa séance du 29 mars 2021 au projet de Règlement de police n'a pas pu être validé par la Cheffe du Département des Institutions et du Territoire, n'étant pas dans son domaine de compétence, puisqu'il concerne de la vidéosurveillance. La Municipalité vous soumettra un nouveau préavis avec un projet de Règlement de police qui tiendra compte des remarques des juristes de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), vraisemblablement au début de la prochaine législature. »

Radar Bruit – synthèse

« 83 décibels est le seuil déterminé au-delà duquel le bruit a des conséquences négatives sur la santé. Votre Municipalité soucieuse de cette nuisance sonore liée à la circulation a demandé la pose d'un radar bruit du 20 février au 5 mars 2021, soit pendant 13 jours, à la route de Lausanne et au chemin des Esserpys. La synthèse du radar posé à la route de Lausanne indique que principalement ce sont les véhicules lourds (5.73%) qui dépassent le seuil. Sur 81'154 véhicules (toutes catégories) mesurés, le pourcentage global qui excède 83db est de 0.53 %. En revanche, le pourcentage de véhicules dépassant les 83db au chemin des Esserpys est de 0.19 % pour 14'009 véhicules. Dans ce cas-ci, ce sont les motocycles qui sont les plus nombreux et les plus bruyants. »

Mme la Municipale Claudia PERRIN

Concours Peytrequin

« Ce concours, destiné aux élèves en collaboration avec les écoles, ne sera pas organisé cette année encore en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. »

Nonagénaires

« Traditionnellement, les personnes qui ont 90 ans dans l'année reçoivent la visite et les bons vœux d'un ou plusieurs représentants de votre Municipalité. Elles n'ont malheureusement pas pu être honorées ni en 2020 ni en 2021 en raison de la pandémie. La Municipalité espère que ces jubilaires auront pu fêter leur anniversaire en excellente santé et dans la bonne humeur malgré les circonstances. Afin de marquer cette belle étape de vie, nous prévoyons de les réunir pour une petite cérémonie en septembre prochain (23.09) en espérant que la situation sanitaire permettra un joli moment de partage et de convivialité. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

6. Préavis municipal N° 58 / 2021 « Modification du Règlement intercommunal de la taxe de séjour »

M. le Conseiller Rudolf KRAFTSIK lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

M. le Syndic Daniel CROT

« Je tiens à apporter une précision qui a son importance. La commission du FERL s'est réunie le 21 mai 2021 et a décidé la chose suivante, qui va dans le sens du vœu émis par la commission technique : l'entrée en vigueur du règlement sera le 1 janvier 2022, pour permettre des négociations avec Airbnb, dont le siège est à Dublin. Par contre, la perception de la taxe se fera au 1 janvier 2023 au plus tôt. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 58 / 2021 : « **Modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour** » adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021;
 - oui le rapport de la commission technique ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- d'approuver le projet de Règlement intercommunal de la taxe de séjour.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY demande que chaque membre du Conseil s'exprime, soit en votant « oui », soit en votant « non », soit en s'abstenant, mais en signalant son abstention.

Votants : 47

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 1

Le préavis est accepté à une très large majorité.

7. Préavis municipal N° 59 / 2021 : « Crédit complémentaire d'étude au Préavis municipal N° 03/2011 – Aménagement du Périmètre de la Gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce) »

M. le Conseiller Lothar HELM lit le rapport de la Commission d'urbanisme qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Philippe URNER lit le rapport de majorité de la Commission des finances qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI lit le rapport de minorité de la Commission des finances qui propose de refuser le préavis. Il précise que ce rapport sera signé également par M. le Conseiller Simon LOB.

Discussion

M. le Conseiller Lothar HELM

« Vous avez tous entendu le rapport de la Commission d'urbanisme. J'apporte quelques informations supplémentaires en tant que membre de la CUR et membre du Conseil communal. Vous avez vu dans le préavis que le premier crédit était voté dix ans en arrière. L'idée à l'époque était complètement différente de ce qu'on veut faire maintenant. A l'époque j'étais déjà membre de la Commission d'urbanisme. Le but n'était pas seulement de faire un passage sous-voie pour les piétons et la mobilité douce, mais aussi de créer une sorte de centre du village, une place qui permettra aux gens de Romanel de se retrouver, de faire des commerces etc. A cette idée avait abouti le plan, qui était très cher, je suis d'accord, CHF 14'000'000.-, quelque chose qui n'est pas réalisable pour Romanel, mais incluait aussi des petits commerces, un kiosque, une maison de parking par exemple, car à l'époque on voulait supprimer toutes les places de parc. Il était normal que des gens qui vont à l'Auberge communale ou à la pharmacie puissent se parquer quelque part. Ce qui donnait une somme énorme de CHF 14'000'000.- qui rendait le projet non-réalisable. Alors on a abandonné ce projet après. Mais le coût du projet n'a été connu qu'une fois les CHF 77'000.- déboursés. On ne pouvait pas savoir avant combien allait sortir.

Le deuxième point que j'aimerais bien mentionner c'est le type de passage qu'on permettra à la gare. Dans le préavis soumis c'est mentionné qu'on aimerait un passage sous-voie pour la mobilité douce : piétons, vélos, mais pas voitures. Alors la CUR a mentionné dans son rapport qu'il faudrait éventuellement envisager de regarder si on ne peut pas maintenir le trafic. Moi, personnellement j'aurais voulu supprimer cette remarque, mais la majorité de la CUR a voulu la laisser. Vu que cela ne change pas le résultat global, qui est celui d'accepter le préavis, j'ai signé le rapport. Je pense qu'il est complètement illusoire de faire passer des voitures sous les voies à la gare. Si vous regardez comme c'est maintenant, pour arriver au niveau des voies, le chemin qui part de la Route de Lausanne descend vers la gare d'environ deux mètres. Et si vous voulez passer sous les voies, il faut descendre encore d'environ cinq mètres. Parce qu'un passage pour laisser passer les voitures a une hauteur de quatre mètres et il faut compter encore un mètre pour laisser passer des voies. Cela fait 7 mètres. La longueur du petit chemin est d'environ trente mètres. Un petit calcul nous emmène à un dénivelé de 24-25-26 %, ce qui fait un peu plus raide que le Petit Chêne à Lausanne. Ce n'est pas possible de passer sous-voie avec les voitures à cet endroit-là. En plus, cela empêcherait d'accéder aux maisons à côté. Une étude ne ferait pas de sens, car impossible à réaliser à cet endroit-là.

Troisièmement, ce n'est pas nécessaire d'attendre un planning global sur ce qui se passerait dans la Commune de Romanel. Bien sûr, je connais les idées de Jean-Claude Pisani d'enterrer le LEB sur tout son passage à Romanel, et je trouve que c'est une très bonne idée. Mais il est illusoire qu'on trouve les cent et quelques millions pour le faire. Personne ne financera cela pour 4'000 habitants de Romanel. Il ne faut pas rêver, c'est juste pas possible. Alors il faut faire des choses qui sont réalistes : un passage sous-voie au Lussex, qui est en train de se finaliser. Cela a pris beaucoup de temps, car c'est lié aussi au projet de contournement de La Sauge, avec les discussions dans les offices fédéraux. Le deuxième projet c'est la gare, qui est nécessaire pour prolonger les quais, car le LEB va encore allonger les rames. On ne peut pas allonger les voies au Sud, en direction de Lausanne, parce que c'est une propriété privée, mais on peut les allonger facilement côté Nord, car c'est un terrain qui appartient déjà au LEB. C'est pour cela que le LEB est quasiment forcé de supprimer le passage à niveau. C'est qui qui va profiter si on laisse un passage pour voitures ? Les habitants du Chemin du Brit actuel et les habitants du quartier de Pré Jaquet une fois que la sortie sera finie. Parce qu'actuellement ils sortent au Nord, au Chemin du Taulard, parce que le projet n'est pas encore fini. Une fois le projet fini, tout le monde va sortir au Sud. Mais ce n'est pas tout le quartier Ouest qui va sortir par là. La grande majorité

des gens qui habitent à l'Ouest, c'est-à-dire le quartier du Chemin du Taulard, le Covatannaz, les Esserpys, ne pourront pas sortir par là, car le Chemin de la Source est fermé pour tout le monde. On doit trouver une autre manière de sortir : le passage du Taulard et le Raffort. Pendant un certain temps, on avait proposé que le passage du Taulard soit fermé au trafic. Mais c'était une période où on travaillait en collaboration avec Lausanne. C'était prévu de faire un grand développement au Nord de Romanel, pour 6'000 habitants. Mais ce projet s'est arrêté, il n'y aura rien de tout cela. Cela a changé complètement le planning de ce qui sera fait à Romanel. Il y a eu des allers et retours, des oui et des non. Ce n'est pas parce que la Municipalité de Romanel voulait faire autre chose. C'est le cadre global qui a changé. Lausanne a décidé de faire autre chose, on doit s'adapter. Je suis convaincu qu'aujourd'hui il faut se concentrer sur la Raffort : faire un passage sous-voie au Raffort. Il n'y a pas de projet qui permette de fluidifier le trafic du quartier Ouest vers la gare. Je pense qu'il faut soutenir ce préavis pour finaliser la gare et aller en avant et concentrons-nous sur le Raffort après. Merci. »

M. le Municipal Denis FAVRE

« Tout d'abord en préambule j'aimerais remercier les Commissions d'urbanisme et des finances avec qui on a pu partager beaucoup de choses. C'est vrai qu'au niveau de l'urbanisme on a plus parlé de la gare, du préavis lui-même, alors qu'avec les finances on a abordé un dossier un peu plus élargi. On a parlé aussi du Lussex, de La Sauge, et aussi des montants qui allaient être demandés à Romanel. Avec la CUR il était important de parler de la gare, alors qu'avec les finances il fallait étendre le périmètre. Vous permettrez que je ne remercie pas le rapport de minorité, parce que je trouve qu'il y a bien des choses qui ne sont pas très justes et qu'on ne maîtrise pas nécessairement. Je rappelle simplement que pour le Raffort on a affaire à la DGMR, au LEB et au Canton de Vaud. Pour la gare on a affaire au LEB, à l'OFT et à la commune, pour le Lussex on a affaire à l'OFROU (Office Fédéral des Routes), à l'OFT et au LEB. On a donc vraiment affaire à plusieurs instances qui n'ont pas nécessairement les mêmes visions au même moment et qui n'ont pas non plus les mêmes temps de procédures. Pour la Municipalité, il n'est pas toujours simple de relier tout cela. Maintenant nous, si on vous fait cette proposition, c'est que le LEB va avancer. C'est vrai que pour le projet du passage sous-voie ainsi que le passage du Lussex, le LEB a envoyé le dossier technique à l'OFT, qui va contrôler si toutes les normes sont correctes et dire si ce projet peut aller à la mise à l'enquête, qui est prévue cet automne. On aimerait faire ces deux travaux en même temps, et aussi ceux de Pré Jaquet, pour éviter des coûts supplémentaires. Mais ce qu'on ne peut pas éviter dans ce genre de projet, ce sont les oppositions, qui représentent la partie qu'on ne peut pas définir de manière précise dans un planning. Mais il faut avoir confiance. Je pense que cette étude est nécessaire maintenant, c'est un concept qui a évolué, et la Commission d'Urbanisme sera toujours consultée pour une évolution ensemble. Si ce préavis est voté, il faudra attendre les dix jours référendaires. Ensuite ce sera pendant la nouvelle législature, avec une Municipalité qui garde 4 des anciens Municipaux se connaissant depuis un moment. J'inviterai et les Municipaux, et les ingénieurs, et la Commission d'urbanisme à une séance où on pourra débattre, discuter et trouver, sinon la meilleure solution, au moins celle qui s'en approche le plus. Voilà la démarche. Ce soir je vous demande de voter ce préavis, pour qu'on puisse travailler. Pour mandater un bureau d'ingénieurs, il faut avoir de l'argent. Sans argent, on ne peut pas aller de l'avant. Je trouve dommage d'attendre six mois, comme le demande le rapport de minorité. Je peux confirmer que la Municipalité ne fera pas un projet auquel il n'y a qu'à dire oui. Le projet pour le crédit d'investissement réel tiendra compte des remarques de chacun et, comme pour tous les projets que l'on fait maintenant, on viendra vous présenter un projet avant de venir avec un préavis. Cela permet à des experts de mieux vous expliquer les choses, car un Municipal ne sait pas tout. En faisant parler des experts, on peut débattre de manière assez ouverte. C'est important dans ces projets qui sont d'une grande importance, car ils représentent des montants assez importants. »

M. le Conseiller François MORIER

« Je viens aussi apporter un point de vue dans la Commission d'urbanisme. Pour ouvrir le champ de l'enquête, l'idée est que Romanel fait un sacrifice. En enlevant un passage à niveau à la gare, on s'enlève une possibilité de passer tout véhicule. Je ne veux pas dire que c'est un droit inaliénable, mais c'est quand même quelque chose qui existe et qu'on choisit, on propose, on accepte d'enlever. Même si le LEB pouvait agrandir les quais dans cette direction, car techniquement on pourrait les agrandir des deux côtés, question de volonté et de balance, obliger un sous-passage pour allonger les quais ce n'est pas tout à fait figé. Maintenant, si on regarde plus globalement, c'est juste de dire que faire passer des voitures en sous-passage à la gare, c'est compliqué. C'est raide, c'est pas du tout ça. Ce n'est pas réaliste non plus. D'un autre côté, il y avait d'autres plans qui pouvaient être mis en place. On peut imaginer une gare avec un LEB en bas (il était déjà à moitié en bas) et passer par-dessus. C'était techniquement faisable et beaucoup plus réalisable que le contraire. Parce que si on regarde la déclivité du terrain et la configuration de la zone, on pourrait avoir une gare à la lausannoise, avec un côté ouvert vers l'Ouest et un autre côté avec un toit. Des possibilités techniques existent, simplement cela demande d'avoir une vision un peu différente que celle qui nous a été vendue pendant des années par la SDNL. Pour revenir à ce projet, on a une augmentation du montant demandé pour faire des choses qui ont du sens : mettre des tuyaux, profiter qu'on ouvre. C'est pour cet aspect-là du projet que j'ai signé le rapport de la CUR. Effectivement, il faut faire cette étude-là, il faut mettre les tuyaux, là il n'y a pas à discuter. Quand on va voter le projet, dans à peu près six mois, j'ai un gros problème sur le financement. Parce que, enlever un passage à niveau et nous demander de payer quelque chose pour se retrouver avec un trou dans lequel vont passer les piétons, mais pas les voitures, je trouve que là, il y a un problème. C'est-à-dire que la contribution de Romanel serait de laisser faire cela, mais que ce n'est pas nous qui la finançons. Si on regarde le montant global de tout ce chantier (les tuyaux, le rebroussement et le sous-passage), la contribution de Romanel, que je ne connais pas, est certainement plus élevée que le reste des travaux. Et c'est là qu'il va y avoir un problème. Ok, aujourd'hui on peut voter CHF 300'000.-, mais si dans six mois on nous sort une facture qu'on va devoir rallonger de plusieurs millions pour avoir un trou, je peux vous dire que je vote « non ». C'est juste pour donner la balance. On n'est pas contre supprimer un passage à niveau à un endroit où effectivement il n'y a pas grand-chose à faire, mais d'un autre côté s'il faut aussi payer un montant de dingue pour trouver quelque chose de moins bien, là j'ai un peu plus de peine. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI

« Je remercie la Municipalité pour tout ce qu'elle fait depuis des années. Pas question de dire ici qu'elle ne fait rien, qu'elle change d'avis etc. Si cela change souvent, ce n'est pas de votre faute, nous savons ce qui se passe depuis dix ans. C'est difficile de tout le temps dire oui, oui, oui, et on verra plus tard etc. J'ai beaucoup de choses à dire suite à ce qui a été dit par M. Helm. J'étais aussi dans la Commission d'urbanisme à l'époque, j'ai deux sacs pleins d'études etc, comme vous. Et c'est vrai, ça coûtait CHF 14'000'000.-, mais dans cette étude-là, les voitures pouvaient passer en-dessous. Maintenant, techniquement c'est toujours la même place au même endroit, mais maintenant on ne peut plus. Parce que ça coûtait cher ou parce que techniquement on ne peut pas ? J'en sais rien. Je ne suis pas technicien. J'entends dire qu'on va mettre la Commission d'urbanisme pour aider, pour contribuer avec la Municipalité. Je rappelle que les commissions sont là pour nous éclairer un peu plus, mais pas pour dire qu'il faut faire ci, qu'il faut faire ça. On nous dit tout le temps qu'on fait de la cogestion. Mais c'est le Conseil communal qui décide. Donc, quand ils vont voir les spécialistes, le LEB, le Canton, c'est ça que je demande. C'est qu'on ait une séance avec tous ces gens et qu'on entende tous la même chose. La COFIN, la CUR, ceux que cela intéresse, ceux que cela n'intéresse pas, qu'on entende tous les techniciens. Il faut peut-être une ou deux soirées, et il y en a qui vont dire qu'on a déjà entendu cela il y a dix ans, à part

ceux qui sont nouveaux au Conseil communal. Mais on ne va pas entendre la même chose : 70-80% la même chose, mais vu qu'on est dix ans après, quand j'entends dire que Lausanne va tout construire pour 6'000 habitants, je m'en fiche. Moi, je vous parle de ma commune. Ce qui n'a pas changé, c'est qu'on a quatre passages. Le Lussex, c'est pas tout à fait chez nous, le Brit, le Taulard et le Raffort. Ça fait des années qu'on dit que pour pouvoir..., et le Leb, qu'est-ce qu'il dit ? Ils disent que leur but est ...je suis allé plusieurs fois au LEB, avec des directeurs et des directrices qui ont changé...leur but c'est que le train passe, la cadence de dix minutes, c'est ça leur combat. Si on leur dit qu'on fait le passage sous-voie au Lussex, on supprime le Brit, ils vont être tout contents. Leur but c'est de passer. C'est leur devoir et leur mission. Moi, ma mission en tant que Conseiller communal, c'est de ne pas me trouver en ghetto, parce que je ne peux plus passer, si on dit que le Taulard on ne le fermera plus, mais à cadence de cinq ou dix minutes, il est fermé, car les barrières sont tout le temps en bas. Donc on a gagné à la Pyrrhus, on n'a rien gagné du tout, c'est du baume aux yeux. On le laisse ouvert, mais il sera fermé tout le temps. Donc il reste le Raffort et le Lussex. Mais on ne sait pas ce qu'on va faire au Raffort, car la Municipalité nous dit que tous les X temps, cela a changé. Moi je veux, avant de dire « oui » ailleurs, comme a dit M. Morier qu'on vous donne ça...je rappelle que le LEB c'est nous, c'est pas un truc qui tombe du ciel, c'est une compagnie privée mais qui appartient au Canton, aux communes, donc nous-mêmes. On paie le LEB. Donc on a aussi le droit de dire, les gars, votre but c'est ça, mais il faut être en accord avec les communes que vous traversez. Je viendrai la prochaine fois avec le résultat de mon sondage. Les gens ne sont pas fous. On n'est pas forcément pour supprimer le Brit, il faut simplement qu'on discute dans des séances avec tout le monde et qu'on ait des certitudes. Pas en 2042. Qu'on ait une certitude que maintenant au Raffort on pourra faire ça, ça ou ça, et un prix global, pas au centime. Mais moi, je ne veux plus rien, tant que je ne sais pas ce qu'on peut faire au Raffort. Je ne veux pas une réponse de M. Favre, que je crois sur parole, je veux la réponse d'un technicien, du Canton, du LEB, du financement etc. Je veux un global, avant de dire « oui » ou « non ». Je rappelle que quand on était à l'urbanisme, on avait proposé d'autres choses, une route qui passait dessous ce qui est en train de se construire à Pré Jaquet, justement pour éviter tout ça. Refusé, mis dans le placard... Après on me dit CHF 100'000'000.-, mais je ne sais pas d'où sort ce montant. J'avais demandé du Lussex jusqu'à Bel Air, sur ma commune, sur notre commune. Enterrer le LEB, pas forcément le couvrir partout, mais le mettre en tranchée. Si maintenant avec le débat, on peut faire le contraire, moi je ne suis pas pour l'enterrer, je suis pour pouvoir passer. Ou les voitures dessous, ou le train dessous. Pas seulement de supprimer un passage, si on ne sait pas ce qui se passe ailleurs. Je vous demande de refuser le préavis. Monsieur Favre, je suis prêt à vous donner le double pour l'étude, mais pas aujourd'hui. J'ai trop de questions et je n'ai pas de réponses. Merci. »

M. le Conseiller Arik ISSLER

« Je voudrais juste aborder deux points qui me paraissent assez essentiels. Dans ce crédit d'étude on parle d'un passage qui va se faire sous le train à la gare et, selon ce que j'ai entendu, le projet a l'air bien ficelé. On parle d'ingénieurs, de tuyaux, mais ce qu'on va ressentir plus tard, c'est aussi un projet architectural. Je défends peut-être aussi ma profession. On a parlé d'urbanisme un petit peu. Parce que c'est une place qu'il va falloir aménager. Il y en a qui pensent que cela va être la place du village. Mais on ne va pas mettre un kiosque à un endroit où il y en a déjà un autre juste 20 m plus haut. Les petits commerces sont en train de disparaître. Peut-être faire une place qui sera en adéquation et réfléchi du point de vue architectural, avec des places de parc ou pas, je ne sais pas. Je pense que dans l'étude il doit y avoir quand même ce point-là qui est important, avant de régler le problème des ingénieurs, comme le niveau. Après on parle aussi de mobilité douce. On voit sur le plan une monstre rampe le long du LEB. Il y a un impact visuel assez important. On fait des rampes à 6% pour être homologuées, mais il y a des pentes plus raides à proximité. L'idée d'avoir un ascenseur qui limiterait l'impact serait à étudier.

Le deuxième point que je trouve assez intéressant c'est de laisser aussi dans cette étude la liberté de faire ce passage de mobilité douce, avec une route,..avec ou sans passage piétons. Parce que là, on le voit très bien, il y a peut-être une variante, un passage piétons qui va un peu plus loin du côté de Lausanne, et l'autre variante, on supprime la route. Je pense qu'il ne faut pas se fermer à ce niveau-là de l'étude, parce que pour l'instant, fermer la route, je pense qu'on va se trouver avec beaucoup d'oppositions du Conseil. Moi, je vais quand même voter pour ce crédit, car il faut avancer. Aujourd'hui, qu'on fasse quelque chose ou pas avec les autres passages, il faut avancer. Je voterai pour. »

M. le Municipal Denis FAVRE

« Je peux tout de suite rassurer, on va travailler aussi avec un aménagiste des aménagements extérieurs de Pré Jaquet, ces deux projets se rencontrent. On va les mandater pour nous aider à effectivement faire quelque chose qui aura un impact visuel intéressant. Je sais qu'on n'aime pas beaucoup les hydrauliciens parce qu'ils coûtent cher, mais chacun a vu les tuyaux pour les eaux claires qu'il faut acheminer jusqu'au bassin de rétention. Je crois qu'au niveau technique, au niveau difficulté ce n'est pas une petite affaire. Pour les voitures, M. Helm a assez bien résumé la situation : on a des pentes assez fortes. Je rappelle à M. Pisani que le projet qui avait été élaboré à l'époque ne laissait pas non plus passer les voitures. »

M. le Conseiller François STUDER

« Le premier point qui est très important, c'est de mettre en œuvre ce passage sous-voie. On sait pertinemment que tous les jours il y a des gens qui passent entre les barrières du passage à niveau pour être sûrs qu'ils pourront prendre le train en direction de Lausanne pendant qu'il attend celui qui arrive de Lausanne. Ensuite, quand on voit ces rampes d'accès sur les plans, c'est clair que c'est pour moi une démesure monstrueuse. Je ne comprends pas pourquoi le LEB s'oppose à la mise en place d'un ascenseur, quand encore on se rend compte que, suivant les plans, on démolit la maison Fleury pour déplacer les places de parc du LEB, qui sont sur la place de l'ancienne gare de Romanel, sur la place de la maison Fleury, pour mettre la rampe à leur place. Une rampe qui n'est même pas très large : on n'est même pas en mesure de croiser à deux pousse-pousse, si j'ai bien vu, ou à deux chaises roulantes. Donc, clairement, des ascenseurs sont plus que nécessaires, moins encombrants. Il ne faut pas nous mettre des bâtons dans les roues avec ça, car si on prend la gare du Flon, la gare de Chaudron, la gare de Prilly, la gare de Cheseaux et la gare d'Echallens, elles ont toutes des quais qui ne peuvent être atteints qu'avec des ascenseurs. Le LEB dans son exploitation à Echallens a des caméras pour les ascenseurs et ils sont en mesure d'appeler la centrale d'intervention. Clairement je milite pour la mise en place d'ascenseurs et la suppression de ces rampes qui prennent beaucoup de place et qui, franchement, ne sont pas bien. »

M. le Municipal Denis FAVRE

« Effectivement, dans le premier concept qu'on avait regardé avec un bureau d'ingénieurs, il y avait deux ascenseurs. Le LEB, quand ils ont fait leur projet, on dit que l'OFT ne veut pas d'ascenseurs. Je ne sais pas sur quelle base, mais on va reposer la question. Je sais, pour avoir pris langue avec le Syndic de Cheseaux, que les ascenseurs de Cheseaux tombent relativement souvent en panne. C'est quand même un problème qui existe, il ne faut pas le négliger. Personnellement, on va poser la question. Comme je vous l'ai dit, c'est un concept. Même si on doit payer l'ascenseur, pour en avoir un, pourquoi pas. Ce sont des études qui doivent être faites maintenant et c'est intéressant d'avoir ces discussions maintenant, car cela permettra d'utiliser le crédit d'une manière correcte, en tenant compte des informations qu'on a. Comme Municipal, je ne peux pas vous dire « oui, on aura des ascenseurs ». On va

poser la question « pourquoi ils n'en veulent pas » et je pourrai donner la réponse d'abord à la Commission d'urbanisme, et au Conseil quand l'occasion se présentera.»

M. le Conseiller François STUDER

« Je reviens encore au sujet de ces rampes. On parle de la parcelle 259, qui va se construire à côté, avec un accès sur le quai, tant mieux si c'est le cas. Les personnes qui utilisent des tintébins, elles feront comment pour passer du quai Ouest au quai Est ? On leur fait faire toute la rampe d'un côté et toute la rampe de l'autre ? »

M. le Conseiller Lionel PISANI

« Je veux juste faire part d'un ressentiment. Je sais pas quoi voter. Depuis que j'ai la chance d'être élu au Conseil communal, c'est passionnant, chaque fois qu'on parle de rails et de gare, j'ai l'impression que la Commune de Romanel ne fait que de baisser son pantalon. Mais tout le temps ! Je donne un exemple, Monsieur le Syndic, vous expliquez au début du Conseil que, par le fait qu'il y a une pétition, aujourd'hui on peut discuter avec Mobilis. On est toujours en réaction. Le LEB est déjà en train de mettre à l'enquête. On a quatre passages, on n'en aura plus que trois, les voitures ne passent pas...je ne suis pas au courant de ça. Je ne sais pas quoi voter. Si je vote « oui » parce que je pense qu'on va avancer, je sais que dans quelques mois on va se retrouver avec un truc qu'on pourra pas revenir en arrière, parce qu'on se fait toujours bouffer par le LEB. Pourquoi on ne s'opposera pas à la mise à l'enquête ? Ils verront 4'000 habitants qui s'opposent parce qu'ils sont coincés. Il y a eu une pétition, pour ne pas citer mon père avec un tout-ménages. J'entends qu'il faut avancer. Je sais pas quoi voter, je dois m'abstenir et je déteste ça. Je veux bien aller de l'avant, mais c'est exclu de se laisser bouffer par ce train. C'était déjà quand j'étais adolescent. C'est toujours la même chose. On coupe le Lussex, maintenant on peut peut-être discuter pour avoir un tarif préférentiel. Il y a les lois fédérales, les lois cantonales et je connais bien ça. Mais le LEB c'est le LEB. Laissez-nous le passage à niveau, vu qu'on ne sait pas ce qu'on veut faire au Raffort. Je suis quand même d'accord qu'il y a toujours des allers-retours, pas du point de vue de l'exécutif et de la commune. On voit qu'à Chasseur ça se fait, à Lausanne ils sont 120'000, ils font des travaux sur 6 ans, mais nous, on aura la mobilité douce et les chaises roulantes ne pourront pas croiser, ça commence à être assez insupportable. Effectivement je sais pas quoi voter. Merci. »

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ

« Je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Lionel Pisani. C'est vrai que ce LEB, c'est inquiétant, on sait pas trop où on va. Moi qui habite aux Esserpys, je passe par le Raffort, en ce moment avec la fréquence de 15 minutes, c'est compliqué. L'autre jour 7 minutes arrêté, parce que le LEB passait. Le feu, c'est insupportable quand on descend, il se met au vert même pas trente secondes. 15 secondes, il se met au rouge, terminé, on passe plus. C'est une catastrophe. Si maintenant on nous enlève encore un passage, il n'en restera plus que trois. Si la fréquence est de 10 minutes, au Raffort on ne passe plus. Ça va être compliqué. On nous dit toujours « Le LEB veut ça, le LEB veut ça », mais nous, on veut quoi ? Nous devons nous battre par rapport à cette gare, par rapport à ces plans. Si on doit toujours dire « oui » au LEB, ça va plus jouer du tout. Le Raffort c'est déjà compliqué maintenant, ça va être quoi dans deux ans. Les feux, c'est une catastrophe. Voilà, c'est ce que je voulais dire ce soir. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI

« C'est pas le nombre d'habitants, car le virage La Fleur de Lys qui a coûté 18 millions, c'était parce qu'il y a eu des accidents et c'était compliqué. C'est affreux mais on s'est dit qu'il faudrait qu'il y ait un accident pour que peut-être ça bouge plus. Je remercie tout le

monde qui a parlé, car tout le monde dit la même chose. Moi, je ne suis pas contre le train. Je le prenais à 6-7 ans. On chargeait les pommes de terre, il y avait encore le train postal, il y avait des croisements, des manœuvres à Romanel pour monter dans le train. Il n'y a jamais eu de morts, tant mieux. Donc je suis pour le train. Je rappelle que dans le rapport que j'avais reçu il y dix ans, 70% des gens qui passent là au milieu, ce n'est pas le gars qui vient d'Echallens qui passe par le chemin de la Source parce qu'il veut descendre plus vite. C'est nous, les habitants de notre commune. Moi je veux passer dans ma commune, je ne veux pas attendre, comme au Raffort où c'est deux voitures qui passent. Attendre 8 minutes pour deux voitures, c'est inadmissible, c'est même scandaleux. Heureusement qu'on a refusé les barrières. On pourra discuter : on vous paie les barrières, mais on veut pouvoir passer. La cadence plus c'est 2030, c'est-à-dire demain matin. Je vous dis pas les montants que M. Favre nous a donnés : il y a beaucoup de zéros. C'est le LEB qui fait tout, mais on doit participer. Donc c'est tout ça que je redis : il faut qu'on fasse une séance, tout le monde, pas la Commission d'urbanisme. Sinon, quand on parlera du préavis, on aura dix minutes pour dire « oui » ou « non ». On aura reçu le préavis cinq jours auparavant. Je suis pas d'accord, ou je suis d'accord peut-être. On doit discuter, faire des séances, une, deux, trois s'il faut. Après on pourra dire « oui », « non », « peut-être », « on lâche ça », « qu'est-ce que vous lâchez, vous ? ». C'est ça que j'aimerais, moi. Je suis ni pour les voitures, ni pour le LEB, ni contre, ni pour. Mais c'est ça qu'il faudra : un débat politique. Merci. »

M. le Conseiller Christian TRINCA COLONEL

« J'ai une petite question : comment c'est possible que l'OFT dise « non » aux ascenseurs, quand à Prilly on construit un nouveau passage avec deux ascenseurs pour accéder à la gare d'Union ? »

M. le Municipal Denis FAVRE

« Je reviendrai avec les ingénieurs qui ont travaillé sur ce projet, pour vous dire quelle est la base légale qui ne permet pas d'ascenseur. Je ne peux pas vous confirmer qu'il n'y en aura pas. Je confirme que je poserai la question. Mais je voudrais vous rappeler quelque chose : quand vous avez voté le PQ de Pré Jaquet, on parlait de mobilité douce. Le plan de quartier prévoit deux liaisons de mobilité douce, avec le Chemin du Brit et le Chemin du Taulard. Ils sont complétés par une liaison avec le Chemin du Village par-delà les voies du LEB en prévoyant la création d'un passage sous-voie. On n'invente rien, vous avez voté un plan de quartier. On avait aussi d'autres plans de quartier prévus, qu'à la dernière étape il devrait y avoir le passage du Lussex. A mon sens, s'il n'y a pas d'opposition particulièrement dure, on y arrivera. On n'invente pas les choses. Ce n'est pas correct de dire que je travaille pour que le Raffort devienne un passage inférieur. Je vous invite à venir avec moi, vous verrez, ce n'est pas aussi simple que ça. Et puis, même si on dit « ma commune, je veux », ça suffit pas. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI

« Monsieur Favre, je ne vous attaque pas, je dis pas que c'est vous qui changez tout le temps d'avis. Je viens de dire que je vous remercie pour tout ce que vous faites avec la Municipalité depuis des années. C'est pas que vous, mais il faut qu'on voie tout le monde. Et puis quand on dit « la commune veut, ce n'est pas si simple que ça », Fleur de Lys l'a eu, Cheseaux l'a eu, Chasseur se bat et il l'aura bientôt, Prilly Union vient de nous dire que ça va se faire...à Etagnières...un jour, c'est fini, ils vont passer dessous, c'est le dernier qui traverse une route cantonale. Arrêtez de dire qu'on ne peut pas faire ! Le M1, le M2, le M3, Monsieur Olivier Français n'avait pas un rond. Mais cela a été fait et se fera. C'est une volonté politique. Désolé.»

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 59 / 2021 : « **Crédit complémentaire d'étude au Préavis municipal N° 03/2011 – Aménagement du Périmètre de la Gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce)** » adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder un crédit complémentaire de **CHF 235'000.-** pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du périmètre de la gare ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316.00 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY demande que chaque membre du Conseil s'exprime, soit en votant « oui », soit en votant « non », soit en s'abstenant, mais en signalant son abstention.

Votants : 47

Pour : 31

Contre : 12

Abstentions : 4

Le préavis est accepté.

M. le Municipal Denis FAVRE

« Je vous remercie pour la confiance que vous faites à la Municipalité et toutes les promesses de collaboration seront tenues. Dans le cadre de mon activité au SDNL je rencontre des gens du Canton qui prennent des décisions et j'essaierai d'influer. On peut faire tout ce qu'on peut, mais malheureusement, s'il n'y a pas de volonté c'est beaucoup plus difficile. Je vous remercie de vos débats, ça permet à la Municipalité de savoir - je vais faire un mauvais jeu de mots - sur quelle voie tomber. »

8. Rapport municipal N° 60 / 2021 « Réponse au Postulat de Madame la Conseillère communale Ariane Morand et Messieurs les Conseillers communaux Romain Birbaum, Pascal Cugnoni, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer - Buvette des Marais »

M. le Conseiller Jean-Claude Progin lit le rapport de la commission technique qui propose de refuser le rapport.

Discussion

M. le Municipal Luigi MANCINI

« J'ai bien lu le rapport de cette commission concernant ce postulat. Je vous rassure Madame la Présidente, je vais rester calme et je ne vais menacer personne dans la salle. Par contre, je tiens à revenir sur quelques termes utilisés. « ...nous propose en contrepartie une rencontre avec le Municipal (Luigi Mancini). Je n'ai jamais demandé de « contrepartie » et je n'ai jamais fait ceci. J'étais à disposition pour la commission pour discuter de notre réponse. Ceci est notre réponse. Vous savez très bien comment je défends nos sociétés

locales dans ce village. Je comprends pas à ce jour comment on peut s'acharner sur le FC Romanel, sur ce lieu qui est La Buvette des Marais. Alors, quand je lis le postulat, on nous demande « la commune ne disposant d'aucun refuge, ne serait-il pas possible d'attribuer cette fonction à la buvette du FC Romanel ? ». Non. Je rappelle, il y a environ 14 ans, j'étais conseiller communal, MM. Jean-Luc Perey, Denis Favre et moi-même nous avons déposé une motion concernant le refuge de Romanel, parce qu'il manquait pour les sociétés locales et pour louer aux habitants. Le projet est dans un classeur. J'ai les plans. Je me réjouis parce que M. Jean-Claude Pisani nous a dit aujourd'hui qu'on devrait emprunter 16 millions. Parce qu'on a 4 millions après la vente des Services Industriels. Un refuge coûte aujourd'hui entre CHF 500'000-600'000.-. Je me réjouis de présenter ce préavis, car, quand je vois la campagne des élections 2021, tout le monde veut aider les sociétés locales. J'espère que cet automne, avec la nouvelle Municipalité on vous présentera un projet pour un refuge. On laissera tranquille cette buvette gérée par le FC Romanel, mais la réponse est claire : c'est la responsabilité de la Commune pour la réservation. Aujourd'hui le FC Romanel, c'est reconnu par le Président, ils ont annulé des réservations 24h à l'avance, c'est inadmissible. Pendant le championnat il est exclu de réserver cette buvette. J'ai rencontré le comité, on nous a dit que s'il n'y a pas de championnat, oui, elle va être à disposition. On va mettre un système de lecteurs de badges. On a décidé que pendant des périodes, quand la buvette sera reprise par la Commune, les gens de FC Romanel ne pourront pas aller dans ces lieux. Est-ce que vous êtes allés voir la buvette ces jours ? Le FC Romanel a fait un excellent travail. Il y a des conseillers dans cette salle qui se battent pour remonter ce club. Il y a une dynamique, ils ont fait des travaux. On n'est pas le FC Chavornay, avec d'autres budgets, d'autres équipes, d'autres moyens. C'est vrai qu'on leur demande pourquoi on paie tout. Amendez le budget l'année prochaine en disant qu'on ne fait rien au Marais. Combien on demande pour l'entretien de la buvette ? C'est entre CHF 5'000-8'000.- sur CHF 14'000'000.-. Oui, il y a des travaux qui n'ont pas été faits dans les règles de l'art, car ils les ont faits eux-mêmes. On nous dit que ces travaux n'ont pas eu d'autorisation. Faux ! J'ai donné l'autorisation, je n'ai pas communiqué cette information au chef de service et j'en prends la responsabilité. Mais le comité m'a toujours annoncé tous les travaux. Pendant une réunion du comité, ils ont eu une panne de courant. Le tableau électrique était fermé. C'est votre serviteur qui s'est déplacé. Parce que sinon, toutes les denrées alimentaires du congélateur étaient perdues. Parce que je vis pour ces sociétés locales. Je comprends la commission et son rapporteur. Oui, il y a des choses qui ne sont pas complètes, mais c'est de cela que je voulais vous parler. C'est la réponse de la Municipalité, nous parlons entre nous, on répond parce qu'on a envie d'organiser, on peut tout prendre en charge, mais ce sont des travaux complémentaires pour notre personnel, pour les états des lieux, on est en train de réfléchir. Je vous donne un exemple : il y a des gens qui réservent des salles et demandent s'il y a des frais en cas d'annulation. On doit traiter ça en séance de Municipalité lundi. Qu'est-ce qu'on va faire ? Si tout d'un coup les gens s'inscrivent, ils réservent cette salle et 24 h après ils sont malades. Doit-on demander la location complète ? J'ai regardé différentes communes (Prilly, Cheseaux) combien le FC paie si la commune met tout à disposition. La buvette du FC Chavornay, on ne peut pas la louer. Ce rapport est notre réponse, même si elle ne vous convient pas. C'est pour cela que je voulais répondre à ces deux questions : pourquoi les travaux d'entretien sont à la charge de la commune ? Parce qu'il y a des choses qui sont mineures. Si on leur dit qu'on va tout leur retirer, ils pourraient dire à la commune de s'occuper de tous ces jeunes. Pourquoi la commune devrait payer les panneaux (CHF 2'000.-), les paniers, les terrains abîmés, pour le basket ? Faut-il faire payer tout aux sociétés locales ? Il y a eu un postulat déposé en 2018 par M. Jean-Claude Progin concernant la participation des sociétés locales aux locaux. Le FC Romanel vient s'entraîner, il paie une participation. Le basket paie une participation. La gymnastique paie aussi. Mais on ne va pas commencer à faire payer des sommes astronomiques aux sociétés, elles n'ont pas d'argent. J'ai tous les comptes de toutes les sociétés, je participe aux assemblées générales. Elles n'ont pas de bénéfices dépassant mille francs. C'est notre réponse, à vous de décider si elle convient ou si elle ne convient pas. Merci. »

Mme la Conseillère Aurélie FAYET

« Je me demandais comment étaient nommés les membres de cette commission, étant donné qu'il y avait déjà eu une commission technique nommée en août dernier pour juger la recevabilité du postulat. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont été nommées dans cette commission. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY

« Le Bureau a nommé cette commission en faisant certains changements, car certaines personnes étaient occupées dans d'autres commissions et pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui travaillent. Raisons pour lesquelles il y a eu quelques changements. »

M. le Conseiller Lionel PISANI

« Je vais m'abstenir à ce vote, tout simplement parce qu'il y a un conflit d'intérêt, vu que je suis au comité du FC Romanel. Je remercie toutefois la Municipalité, M. Mancini, parce qu'on s'efforce, moi le premier, pour rassurer les commissionnaires. Je veux être transparent : je fais partie du comité depuis le deuxième semestre 2020. Je pense qu'il n'y a jamais eu un travail de fond comme on le fait maintenant. Je suis sur les terrains tous les soirs pour faire la sélection des juniors, on est en train de travailler les juniors, on a gagné des tournois. Je remercie la Commune et tout le Conseil communal d'avoir voté le budget, parce qu'on a pu mettre en place une buvette extérieure absolument magnifique, aux couleurs du FC Romanel, on fera un tournoi en juin où il y aura plus de 300 juniors, une vingtaine d'équipes, avec l'Euro etc. La première équipe fait tout ce qu'elle peut pour remonter. Je suis pour ma commune et je suis parfaitement au fait des choses qui ne vont pas et je remercie M. Mancini d'avoir répondu dans ce sens-là, car c'est sûr qu'on fait tout ce qu'on peut au sein du club pour communiquer avec la Municipalité. D'ailleurs, je fais des mails trop formels, comme un avocat, en disant ce qui ne va pas. Je dis et redis au Président et au Vice-président du club qu'il faut être transparent. D'un autre côté, si nous sommes locataires, avec certains droits de jouissance, on ne peut pas non plus tout restreindre. Je pense que ce postulat n'avait pas lieu d'être. Il y a certains commissionnaires qui faisaient partie du club, qui ont touché des revenus pendant des mois. Je pense qu'il faut qu'on se calme un petit peu. Je m'abstiendrai, mais je remercie la Municipalité et les commissionnaires. Merci. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Rapport municipal N° 60 / 2021 : « Réponse au Postulat de Madame la Conseillère communale Ariane Morand et Messieurs les Conseillers communaux Romain Birbaum, Pascal Cugnani, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer - Buvette des Marais » adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021;
 - où le rapport de la commission chargée de l'examen de ce rapport ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Ariane Morand et Messieurs les Conseillers communaux Romain Birbaum, Pascal Cugnani, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer concernant la Buvette des Marais

Votants : 47

Pour : 27

Contre : 10

Abstentions : 9

Le rapport municipal est accepté. Le Conseil communal a pris acte de ce rapport municipal.

9. Rapport municipal N° 61 / 2021 sur la Motion de Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir et de Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir - « Pour une baisse des incivilités aux éco-points »

M. le Conseiller Laurent STRAESSLE lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le rapport.

Discussion

M. le Municipal Blaise JAUNIN

« J'aimerais apporter un complément d'information au rapport de la commission technique qui nous conseille une augmentation de la collecte. Une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères coûte CHF 2'500.- par mois et une collecte supplémentaire de papier-carton coûte CHF 3'000.- par mois, donc CHF 36'000.- par année. Un total de CHF 67'000.-. »

M. le Conseiller Olivier PACHE

« Merci, Monsieur Jaunin, pour cette précision. Le problème des déchets dans la commune date depuis très longtemps et doit trouver une issue le plus rapidement possible. Etant dans la commission technique qui a étudié ce rapport, j'ai bien pris conscience que l'installation de caméras de vidéosurveillance n'apporte pas la solution, mais une dépense inadéquate et inappropriée à cette problématique. Investir des dizaines, voir des centaines de milliers de francs pour filmer des poubelles me semble vraiment démesuré. Il vaut mieux que la commune mette cet argent pour renouveler les éco-points et étendre leur nombre. Le Conseiller municipal Blaise Jaunin est au courant de certaines démarches qui se trament, mais les lois et les règlements étant faits par des juristes pour des juristes, il faut juste qu'on ajuste un petit peu le texte pour qu'il soit compatible avec la loi. Merci. »

M. le Conseiller Thierry HENRY

« J'ai une question pour M. Blaise Jaunin et la Municipalité. Comme dit mon collègue Olivier Pache, ça fait trop longtemps que les éco-points de ce village sont catastrophiques. Oui, il y a des incivilités parce qu'il n'y a plus de place dans les containers. Ça coûte de l'argent, mais quelle est votre proposition et surtout quand ? A partir de quand cette commune va redevenir propre avec des éco-points qui seront propres ? Aujourd'hui, même si les gens sont de bonne volonté, quand vous arrivez le samedi, les containers sont déjà archipleins. Ça déborde de partout. C'est pas normal. Je suis d'accord que ça coûte de l'argent. Quand est-ce qu'on aura une gestion digne de ce nom, une proposition sur laquelle on pourra voter, que ce soient d'autres containers, enterrés ou pas enterrés ? Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est une commune propre. Quand aurons-nous une réponse ? Merci. »

M. le Municipal Blaise JAUNIN

« Je remercie la Voirie qui fait un travail assez exceptionnel, le nettoyage de tous les containers, malgré le fait qu'ils sont continuellement surchargés. La solution passe nécessairement par des containers enterrés. Ce qui veut dire un appel d'offre pour type de containers enterrés, et ensuite ça passe par, soit par un préavis global pour tous les éco-points, soit par un préavis pour 1 ou 2 éco-points, en fonction de l'état des finances. A mon

sens, tant que tous les éco-points ne sont pas modernisés, on aura toujours une situation actuelle. Nous essayons maintenant les ambassadeurs du tri pour faire apprendre au gens comment faire juste, pour améliorer la situation. Je vous ai donné le prix d'une collecte supplémentaire, CHF 67'000.- par année, si vous estimez que cette dépense est nécessaire, très bien, on la prévoit par préavis. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI

« Je m'excuse, Monsieur Jaunin, mais vous ne répondez pas à la question. Ça fait cinq ans qu'on dit quel est le problème. Ça fait cinq ans qu'on a attendu pour avoir une réponse. Cette réponse était des caméras qu'on pourrait déplacer. La réponse ce n'était pas tout à fait ça, la motion ce n'était pas tout à fait ça. On vous demande, vous faites quoi ? Qu'est-ce que vous allez nous présenter ? Est-ce que vous venez avec le prévis pour CHF 67'000.- ? C'est votre décision. On dira « oui », on dira « non », on vous fera faire demi-tour. Mais qu'est-ce que vous allez nous amener ? C'est pas à moi de vous dire, oui, il faut faire ça. On attend une réponse de votre part. De vous ou de la Municipalité. Merci. »

M. le Municipal Blaise JAUNIN

« Je vous dis appel d'offre, après on attend les recours, s'il y en a, et s'il n'y en a pas, on lance les premiers préavis. Le plus rapidement possible. Je ne peux pas vous donner un timing précis, dans six mois ou dans une année. Ça dépend si on a un recours sur l'appel d'offre. Soyons clairs, je ne suis pas fan d'avoir tout le temps les mêmes questions sur les éco-points, personnellement j'aimerais qu'ils soient tous faits. Mais je ne peux pas aller plus vite que ce que la loi nous permet de faire. Moi aussi, je n'aime pas avoir les éco-points surchargés, à Noël ou même le samedi à midi. »

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ

« Je pense que les Municipaux s'y attendaient, vu qu'on a eu un entretien en fin d'année passée. J'étais surpris que lors du dernier conseil M. le Syndic admette qu'il y a eu quelques couacs avec la gestion des déchets, il manquait des containers au nouveau quartier. Cela m'avait été reproché d'avoir dit une phrase qu'il ne fallait pas mettre. Je motive la Municipalité à faire quelque chose, même s'il faut payer CHF 67'000.- par année, pourquoi pas ? C'est pas une belle image de notre belle commune de voir des éco-points qui débordent. C'est vrai qu'il y a des gens qui savent pas trier, qui continuent à mettre des sacs noirs, des gens qui continuent à faire n'importe quoi. Mais c'est une minorité de personnes. La Voirie fait un super travail, comme vous dites, Monsieur Jaunin, elle est là, elle est efficace, elle nettoie. Par contre il y a un problème avec ces containers, il n'y en a pas assez. Les gens mettent à côté, parce qu'ils ne savent pas où mettre. S'il faut dépenser CHF 67'000.- pendant une année ou deux, en attendant une nouvelle gestion des déchets, qui date de 2015... On ne dit pas que vous ne faites rien. Qu'est-ce que vous allez faire maintenant, parce que ça commence à être problématique. Il y a de nouveaux habitants qui arrivent, la population augmente un tout petit peu, il faut prévoir tout ça. Et je pense que le Conseil serait prêt à dire qu'on va payer cette collecte en plus. Je pense qu'il faut proposer ce genre de choses. Merci. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Rapport municipal N° 61 / 2021 sur la **Motion de Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir et de Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir - « Pour une baisse des incivilités aux éco-points »** adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021;

- ouï le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte de la réponse à la Motion déposée par Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir et Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir - « Pour une baisse des incivilités aux éco-points »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY donne les précisions suivantes : soit on prend acte et le rapport est accepté, soit il est refusé et il sera donc classé. Il ne va pas retourner à la Municipalité. A ce moment-là une nouvelle motion pourra être déposée.

Votants : 47

Pour : 44

Contre : 2

Abstentions : 1

Le rapport municipal est accepté. Le Conseil communal a pris acte de ce rapport municipal.

10. Rapport de la Commission technique au « Postulat lié à la mise en place d'une formation en communication pour la Municipalité »

Mme la Conseillère Ornella MORIER lit le rapport de la commission technique qui propose de ne pas prendre en considération le postulat et de ne pas le renvoyer à la Municipalité.

Discussion

M. le Conseiller Romain BIRBAUM

« Je n'ai pas signé le rapport car je ne suis pas en accord avec la conclusion ainsi qu'avec le point figurant dans l'analyse : « Ce postulat est dérangeant et offensant ». Il n'y a de mon point de vue rien de dérangeant ni d'offensant dans le postulat. Comme indiqué lors de notre réunion, il se veut bienveillant, dans un esprit constructif de formation continue et ne porte en aucun cas un jugement sur les connaissances et capacités en matière de communication de nos Municipaux. Je défends la prise en considération du postulat, car je souhaiterais que la Municipalité se prononce sur ce dernier.

« La communication et gestion du personnel » fait partie de modules de formation proposés par l'Union des Communes Vaudoises ; signe que la communication est, avec les modules des « finances communales » et la « gestion communale », un des thèmes principaux de formation pour les élus communaux. Ces cours sont proposés à prix préférentiels pour les membres UCV. Par exemple le cours « Communes, communiquez ! » coûte CHF 300.- pour les membres de l'UCV pour une journée de formation de 8h30 à 16h30. Les thématiques, je cite le descriptif se trouvant sur le site de l'UCV : Pour une commune, la communication est un enjeu chaque jour plus important. De plus en plus, les citoyens demandent aux autorités de leur fournir une information régulière et de faire preuve de transparence. Ceux-ci sont de plus en plus exigeants, de plus en plus avertis : les attentes sont grandes dans la population ! Les administrations ont donc à cœur de communiquer sur leur travail, leurs projets et leurs réalisations. Mais la communication est une tâche complexe qui nécessite avant tout une bonne maîtrise des outils, et une bonne stratégie. Il faut bien comprendre le fonctionnement des différents moyens de communication. Avec le développement de l'information numérique, ce fonctionnement est en pleine mutation. Cette formation propose de le découvrir pour s'adapter au mieux, et pour rendre plus efficace et plus séduisante la communication des communes.

C'est pour ces raisons que je n'ai pas signé le rapport. »

M. le Conseiller Lothar HELM

« Je n'ai pas non plus signé ce rapport parce que le travail de cette commission c'était de donner un avis sur est-ce qu'on envoie ce postulat à la Municipalité pour donner une réponse. C'est pas du tout le but de cette commission de se prononcer pour ou contre une formation obligatoire ou non-obligatoire à des Municipaux. Moi, je pense que ce serait tout à fait intéressant de savoir la position de la Municipalité concernant la formation. Je trouve oui, envoyons ce postulat à la Municipalité, ils vont discuter un petit moment dans les séances et vont donner leur point de vue. C'est tout ce qui m'intéresse. Merci. »

M. le Conseiller Thierry HENRY

« Je pense qu'il y a eu un différend au moment où le postulat a été déposé. Tel qu'il a été fait, le postulat imposait des cours à la Municipalité. C'est clairement de la cogestion, le Conseil communal n'a pas le droit d'imposer des cours. Il aurait été plus judicieux d'appliquer l'article 67 du RCC¹. On n'a pas le pouvoir de dire à notre Municipalité « vous devez faire ça ! ». Au niveau légal, ce postulat n'est pas juste. J'ai été interpellé par plusieurs personnes, j'espère qu'elles s'exprimeront sur ce sujet. Des cours de communication, c'est intéressant. Chacun à la Municipalité doit savoir s'il veut suivre des cours, des formations dans son activité. C'est sa responsabilité. De même que les employés communaux ont la possibilité de suivre des cours. Nous, on n'a pas le droit d'imposer ça. Je pense qu'il y a une erreur. »

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY

« Dans la suite de ce que vient de dire mon collègue Thierry Henry et en accord avec le rapport de la commission technique, que je trouve très judicieux, car en effet on ne parle pas seulement d'un cours, il y a une ingérence forte et, à mon avis, inappropriée, peut-être que le Préfet aurait pu donner aussi un avis, il y a une atteinte à la séparation des pouvoirs, entre l'exécutif et le délibérant. On ne peut pas donner un ordre, et c'est comme ça que le postulat a été rédigé. Je relis ce qui m'a fait bondir dans le postulat, pas sur le fond, un cours de communication c'est bien, on en fait dans toutes les entreprises, c'est certainement utile et profitable pour tout le monde, y compris pour les Conseillers communaux, qui en auraient certainement besoin, moi aussi d'ailleurs. Mais je pense que les postulants ont des informations que le reste du Conseil n'a pas. Ils parlent notamment *d'améliorer les échanges au sein de la Municipalité* (je ne savais pas que ça fonctionnait si mal), *de meilleure représentation de la Commune devant les autorités* (lesquelles ? cantonales ? On parle de l'OFT, de l'OFROU. Est-ce que la Commune n'est pas suffisamment bien représentée ?), *communication plus efficace avec les collaborateurs communaux et la population* (là aussi, l'ancien Syndic aurait dit « les bras m'en tombent ! »), parce que qui nous dit à nous que la communication n'est pas efficace avec les collaborateurs ? J'étais longtemps membre de la Commission de gestion, y compris rapporteur, et on avait des contacts réguliers avec les employés de commune et les chefs de service. C'est une nouveauté. Bien sûr il peut y avoir entre nous-mêmes au sein de cette assemblée des échanges vifs, parfois entre le Conseil et la Municipalité, et certainement comme tout employeur avec les collaboratrices et collaborateurs. Enfin améliorer l'efficacité de la communication avec les collaborateurs, j'ai envie de dire « mais, est-ce que ça nous regarde ? ». Et puis, est-ce réellement démontré que c'est mauvais ? Comment les postulants savent-ils cela ? Ont-ils accès à des documents que je n'ai jamais vus ? Ont-ils assisté à des séances auxquelles normalement on n'a pas le droit de participer ? *Une amélioration de la défense des préavis au Conseil*

¹ Un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité.

communal : ça on le sait, aujourd'hui comme dans le passé, ils défendent assez bien leurs préavis, on ne peut pas être d'accord avec tout, mais c'est pas là-dessus qu'il y a le plus de problèmes, comme d'ailleurs à *les aider à la rédaction des documents*, y compris les préavis. Et puis *la gestion des discussions animées de manière à apaiser les tensions*, je l'ai déjà évoqué, ça fait partie de notre travail à tous de miliciens, je dirais même de citoyens et citoyennes. On peut s'énerver parfois, c'est pas souhaitable, et après, en général, quand il n'y a pas la pandémie, on peut boire un verre avec la Municipalité et d'autres Conseillers. *Et bien d'autres choses encore*. Y a-t-il encore d'autres choses à découvrir que les postulants n'ont pas partagées avec nous ? Donc je dirais que j'appuie tout à fait le rapport de la commission technique. Ce postulat est effectivement offensant et dérangeant. Si on parlait d'un vœu, mais encore une fois, il faut être humble et modeste, y compris au sein de cette assemblée. Entre nous, nous avons des échanges qui ne démontrent pas non plus le plus grand respect ou la courtoisie etc. Alors, oser dire à la Municipalité « vous méritez des cours, vous en avez besoin, on vous enjoint à le faire »... Donc je vous invite à suivre les conclusions de la commission technique. Merci. »

M. le Municipal Luigi MANCINI

« J'aimerais répondre à titre personnel. Je comprends qu'on nous demande de suivre des cours de communication. Nous, on les a tous ces cours de l'UCV. Mais je vois mal que la Commune, le contribuable nous paie des cours de formation pour m'améliorer. Je préfère donner CHF 500.- ou CHF 800.- à un employé communal pour aller suivre des cours de sécurité ou autre chose. Parce que nous avons besoin de ces employés professionnels. Nous sommes des miliciens. Je vois mal, si on est cinq Municipaux, de venir devant vous au budget, avec CHF 5'000.- pour suivre des cours. Dans les entreprises, dans les grands groupes, on vous paie vos formations, les heures que vous passez pendant la journée, vous êtes payés. Et moi, en tant qu'indépendant, qui paie mes huit heures ? Cela fait partie de mon mandat. Donc moi, j'irai jamais aux cours. On ne peut pas m'imposer ça. Et chacun ses prérogatives, mais on ne m'imposera pas d'aller aux cours. Merci. »

M. le Conseiller François STUDER

« Moi, j'ai besoin de Conseillers municipaux qui sachent communiquer, qui sachent défendre la position de la Commune. Merci. »

M. le Conseiller Romain BIRBAUM

« J'ai bien pris note que le postulat avait peut-être une tournure, une formulation inadaptée. Et en termes de formation, je suis aussi preneur d'un cours concernant les outils qu'on a en tant que Conseillers communaux, à disposition pour apporter des points au sein du Conseil communal, étant entré en cours de législature. Il y a internet et des documents qui nous permettent de nous former, mais c'est important, en tout cas au début de la prochaine législature, de proposer des cours, ou une formation, une information, aux nouveaux et aux Conseillers et Conseillères actuels pour pouvoir utiliser ces outils. On a des postulats, motions, interpellations, c'est pas évident de savoir quel outil utiliser et sous quelle forme. Cela fait plaisir de voir que ça a créé une discussion. Pour moi, c'est important de communiquer, c'est la base de tout. Mon entreprise me paie aussi des cours, car j'en ai besoin pour m'améliorer. C'est important de se pencher sur cette question. L'idée était aussi de se mettre un point, un jalon pour se poser la question. Parce que des fois on a la tête planquée dans le guidon et on ne voit pas ce dont on a besoin pour s'améliorer dans la vie de tous les jours. Merci. »

Mme la Municipale Claudia PERRIN

« On est partagé, parce que moi, ça m'intéresse, ces cours, à titre privé. Et j'estime qu'on ne peut pas nous forcer à le faire. Mais j'entrevois autre chose : peut-être là derrière il y a comment communiquer entre le législatif et l'exécutif, surtout **que** communiquer, où on doit s'arrêter. C'est ça la difficulté, à mon sens. On n'est pas des professionnels de la communication. Comment communiquer, jusqu'où aller. Est-ce qu'il faut dire, est-ce qu'il faut pas dire, est-ce ça peut prêter à confusion. Il faudrait, pour moi, avoir une personne dans les rangs de l'administration qui puisse nous aider, quelqu'un qui est opérationnel, qui peut dire « attention, il faut pas mettre sur le site internet, parce que ... etc ». Je pense que moi j'aurais des difficultés à un certain niveau de pouvoir juger de moi-même. On veut peut-être trop communiquer et après cela fait effet boomerang, ou alors on ne communique pas assez et on nous le reproche aussi, C'est là peut-être que j'aurais des difficultés. Je devrais peut-être être mieux entourée, avec une personne qui a plus de connaissances en communication. Pour revenir à ce qu'a dit M. Romain Birbaum, effectivement, je suis très intéressée par ces cours. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du postulat.

« En conclusion, les postulants demandent à ce qu'un cours de formation en communication fasse partie intégrante, dès ce jour, des obligations de tous les Municipaux (nouveaux et anciens) en début de législature. De plus, un cours de communication simplifié sera également dispensé au Président du Conseil communal avant que ce dernier exerce son année de présidence. »

« Nous allons passer au vote. Si le Conseil accepte la prise en considération du postulat, celui-ci sera envoyé à la Municipalité. Si le Conseil refuse de prendre en considération ce postulat, celui-ci sera classé. »

Votants : 47

Pour : 10

Contre : 32

Abstentions : 5

Le postulat n'est pas pris en considération et il n'est pas renvoyé à la Municipalité. Il est classé.

11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Aucune proposition.

12. Informations des commissions permanentes

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que l'assermentation ASIGOS est confirmée pour le 2 juillet 2021. Les membres de Romanel seront nommés le 28 juin 2021. On aura droit à six places et non pas cinq.

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le texte suivant :

« Concerne entretien Commission de jeunesse et un membre de la jeunesse de Romanel. Le mardi 18 mai dernier à la salle des combles de la commune, nous avons eu une réunion avec M. Jérôme Thuillard, Mme Claudia Perrin, Mlle Despond Johanna présidente de la jeunesse, absente (travail), et Ariane Morand. Nous y avons appris que M. Jérôme Thuillard était démissionnaire de la jeunesse, mais qu'il reste membre d'honneur. M. Thuillard va rejoindre le conseil à la prochaine législature et désire intégrer la commission de la jeunesse. Il a soulevé quelques idées pour la relancer, affaire à suivre... »

13. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Thierry HENRY exprime sa surprise de lire dans le pv la réponse négative à la demande de subventions pour les travaux du temple. Il souhaite que cela ne se reproduise plus lors de la prochaine législature. Il fait son intervention dans un esprit de construction. Il estime que l'ensemble de la Municipalité est responsable de ce qui s'est produit. La Commission de gestion, dont il faisait partie, a déjà posé la question des subventions du temple dans le rapport 2016, présenté en mai 2017. On nous a répondu que la Municipalité attendait le décompte final pour demander une participation à Lausanne et que le Canton a été averti dans les délais, mais qu'il ne statue que sur le décompte final. La Commission des finances, dans le préavis 55/2015, disait qu'on espérait avoir entre 15-20% de ces subsides. Sur CHF 600'000.-, cela fait CHF 120'000.-. J'en veux à la Municipalité d'avoir traîné cette affaire. Tout le monde fait des erreurs, mais pourquoi on a dû attendre 2021 pour dire qu'on s'est planté ? Quant à la réponse qu'on a reçue, c'est proprement inadmissible. Pour la prochaine législature, si on a un problème et qu'on se trompe, il faudrait le dire, avertir le Conseil et ne pas laisser traîner les choses. C'est une question de transparence et de respect pour le Conseil. Deuxièmement, à la Commission de gestion on s'était posé la question si la Municipalité avait tous les outils pour demander des subventions et des aides. Etant des miliciens, on ne peut pas savoir tout et, la commune étant de petite taille, on ne peut pas avoir des chefs de service qui connaissent tout. Il faudrait se poser la question d'un recours à des experts externes pour obtenir des subventions, car il en existe beaucoup. Il a un doute que la Municipalité ait tous les outils pour obtenir des subventions. Ses deux remarques sont une projection vers l'avenir pour qu'on puisse s'améliorer, avoir de l'argent supplémentaire. Il préfère avoir des subventions, plutôt que des impôts supplémentaires. Par exemple, entre augmenter les impôts ou demander des subsides à Berne, les Valaisans ont choisi.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY intervient sur le même sujet. Il observe que les employés du Département des institutions et du territoire n'ont pas suivi les cours délivrés par l'UCV. La réponse du délégué aux affaires religieuses est inacceptable. Il espère que la Municipalité réagira, si besoin auprès du Conseil d'Etat. On ne peut pas répondre de cette manière : « L'Etat ne donne plus de subventions pour les communes ». Mais dans quel cadre ? Apparemment notre demande a été faite dans les délais, l'Etat n'est pas non plus exempt de retard dans certains dossiers. Avec toutes les réserves d'usage pour un Conseil communal, une réponse de l'exécutif à cet email de trois lignes serait pour le moins judicieuse, et il attend également une information sur les suites de l'affaire. Une certaine réciprocité est souhaitable, car la commune aussi fait ce que le Canton lui demande.

M. le Municipal Luigi MANCINI prend acte de l'intervention des deux Conseillers et avoue son mécontentement suscité par la réponse du délégué aux affaires religieuses. La Commune a fait sa demande dans les délais, mais cela n'a pas été suivi par le Canton. Il confirme qu'il écrira au Conseil d'Etat.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI souhaite des soirées d'information sur la communication, sur la mobilité et sur la construction des écoles. Si la future Municipalité ne veut pas le faire, c'est aussi une prérogative du ou de la Président/e du Conseil. Par ailleurs, il demande à la Municipalité de faire enlever une voiture cassée abandonnée depuis une année au Lussex.

M. le Syndic Daniel CROT assure qu'il fera le nécessaire pour accélérer l'enlèvement de cette voiture.

M. le Conseiller Christian TRINCA COLONEL évoque un problème de sécurité routière au Chemin de la Source, causé par des containers privés au milieu de la route, qui empêchent la visibilité. La Municipalité a-t-elle prévu de faire quelque chose ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN confirme qu'il a déjà transmis au chef de Voirie le mail et les photos envoyés par M. Trinca. Le nécessaire sera fait pour rétablir la sécurité.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET demande si la haie au Chemin du Taulard sera taillée et dans quel délai, car elle commence à empiéter sur la voie.

M. le Municipal Blaise JAUNIN informe qu'une lettre est envoyée chaque année au propriétaire de la haie en question. Il s'occupe de ce problème depuis cinq ans. Il écrira une nouvelle lettre demandant la taille de la haie.

M. le Conseiller Henri PISANI demande si les containers évoqués par M. Trinca au Chemin de la Source constituent un éco-point privé ou public. Est-il définitif ou provisoire ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que l'éco-point en question a été demandé par Pré Jaquet. Quand tous les nouveaux éco-points seront installés sur la Commune, celui-ci n'aura plus lieu d'être.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY signale la disparition d'un miroir à l'angle du Chemin de Sous-Mont et du Chemin de la Sauge, à la frontière entre Romanel et Jouxpens.

M. le Municipal Blaise JAUNIN dit ne pas être au courant et invite les Conseillers à signaler ce genre de situations sans attendre la séance du Conseil.

M. le Conseiller François STUDER s'étonne de voir que le Romanel info du mois d'avril, dont le délai rédactionnel était au 27 février - donc avant élection à la Municipalité - publie les remerciements de M. Mancini, alors que les autres Municipaux le feront dans le prochain numéro. Pourquoi n'a-t-il pas partagé cette information avec les autres Municipaux ?

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que les dates de parution sont fixées en fin d'année, qu'en 2021 il y a eu un léger retard. Il avait demandé de lui réserver une place pour le numéro 2 ou 3 du Romanel info, payée CHF 380.-TTC. Il prend la remarque de M. Studer comme une attaque personnelle.

M. le Conseiller François STUDER insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une attaque personnelle, mais il ne comprend pas ce manque d'uniformité. M. Mancini se met en avant et fait des remerciements avant les autres Municipaux.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ signale que lundi précédant le Conseil, l'ordre du jour et les préavis n'étaient pas sur le site internet de la Commune. Mardi, il n'y avait que le rapport de minorité de la Cofin. Les objets soumis au Conseil devraient être publiés à l'avance, car tous les membres des groupes ne sont pas Conseillers et il serait souhaitable que tout le monde ait accès aux documents avant les discussions de groupe.

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'il vérifiera la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** annonce que la 27^e séance arrive à son terme. Elle remercie pour la participation et donne rendez-vous pour la prochaine séance le jeudi 24 juin 2021 à 20h pour la séance du Conseil communal, précédée à 19h par une séance d'information hors conseil organisée par la Municipalité au sujet de la parcelle 259.

Séance levée à 23h40.

La Présidente

Marlyse RUEDI-BOVEY

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN